



agri Aveyron amont

Bulletin de liaison des actions agricoles du **contrat de rivière** Aveyron Amont



> édit'eau

*Michel ARTUS,
Président du Comité
de rivière Aveyron Amont,
Président du SMBV2A
(syndicat mixte du bassin
versant Aveyron Amont).*

L'année 2022 a vu de nombreuses actions se dérouler à la faveur d'activités agricoles compatibles avec la préservation des milieux aquatiques : des études, afin de mieux gérer à l'avenir sur la base de connaissances consolidées, à la réalisation concrète de travaux (optimisation environnementale de plans d'eau, mise en défens des berges...), en passant par des actions de formation et de sensibilisation. L'objectif est de doter les acteurs du territoire, et en particulier les agriculteurs, premiers gestionnaires des paysages et des milieux naturels, de multiples outils afin de les accompagner dans leur transition vers des pratiques de plus en plus vertueuses.

L'avenant au contrat de rivière, validé en ce début d'année 2023, a permis de conforter les actions qui ont bien fonctionné ces dernières années et de proposer quelques nouvelles mesures pertinentes à la lumière des éléments apportés par les études et la concertation avec les partenaires.

Cette nouvelle édition du bulletin AgriAveyronAmont vous propose un tour d'horizon des principales actions agricoles et forestières de l'avenant au contrat de rivière 2022-2024. En espérant que vous y trouverez les leviers pour vous accompagner dans vos projets, l'équipe du SMBV2A se tient à votre disposition pour vous guider vers les dispositifs adaptés à vos attentes.



Visite de travaux de mise en défens et abreuvement sur le bassin versant de l'Ollip.

BASSINS VERSANTS DE L'OLIP, DE LA BRIANE ET DE LA SERÈNE DES RENCONTRES TECHNIQUES POUR PRÉSENTER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS VOLONTAIRES

Le SMBV2A a organisé en novembre dernier, des rencontres techniques sur les 3 bassins concernés par des dynamiques espace rural, à Recoules Prévinières, Flavins, et La Fouillade. Ces journées, au plus près du terrain, ont permis de présenter les nouveaux dispositifs d'accompagnement jusqu'en 2024, à destination prioritaire des exploitants agricoles. Des témoignages d'exploitants ayant mis en place une ou plusieurs de ces actions sur leur exploitation ont permis de concrétiser ces journées par des visites de terrain (travaux d'optimisation environnementale d'un plan d'eau à usage d'irrigation, test d'implantation de protéagineux en système bio, travaux de clôtures des berges, appui à la gestion d'une zone humide). Ces actions sont réalisées sur la base du volontariat, et pour la plupart gratuites, grâce au soutien financier de nos partenaires et des intercommunalités adhérentes.

De nouvelles journées techniques seront proposées en 2023.

**N'HÉSITÉZ PAS À NOUS FAIRE PART DE VOS BESOINS
ET SUGGESTIONS DE THÈME À ABORDER.**



LES ACTIONS PROPOSÉES POUR 2023-2024 VOUS CONCERNENT PEUT-ÊTRE...

Accompagnement et conseils techniques pour une meilleure gestion des zones humides.



Améliorer la connaissance sur le pâturage en zones humides en vue de créer des références sanitaires et productives

Les zones humides sont des espaces naturels rendant des services multiples : modulation des débits des cours d'eau en hiver comme en été, amélioration de la qualité de l'eau par filtration, accueil de biodiversité... Le maintien de leur caractère ouvert est indispensable pour assurer leur bon fonctionnement. C'est ainsi que l'activité agricole contribue pleinement à la préservation de ces milieux fragiles. De nombreuses questions se posent sur leur gestion, les périodes d'accès pour la fauche étant restreintes, et leur pâturage étant craint en raison des risques sanitaires pour les troupeaux. Des expérimentations sont en cours en partenariat avec le Lycée La Roque, afin de mieux appréhender les notions de risque sanitaire et de productivité chez un troupeau de vaches Aubrac pâturant en zone humide. À la demande des agriculteurs, il est prévu de réaliser le même type d'expérimentations en contexte Ségala, bovin lait. Nous recherchons une ou plusieurs exploitations productrices de lait, comprenant des zones humides, afin de définir ensemble un protocole et le mettre en œuvre.

Si vous correspondez à ce profil, et que vous souhaitez participer, n'hésitez pas à nous contacter.

DES RÉALISATIONS RÉUSSIES, POURQUOI PAS CHEZ VOUS ?

Aménagement d'un point d'abreuvement.



Mise en défens des berges

Environ 7 kilomètres de berges ont été mis en défens par la pose de clôtures sur les bassins prioritaires Olip, Briane et Serènes depuis le début du Contrat de Rivière Aveyron Amont.

Des bénéfices pour le milieu

- // Moins d'apports de matières fines par érosion
- // Réduction de la pollution par les matières organiques et les bactéries
- // Meilleur développement de la ripisylve (végétation de berge) qui protège le cours d'eau de la chaleur et des pollutions

Des bénéfices pour le troupeau

- // Points d'abreuvement aménagés pour profiter de la ressource en eau disponible sur la parcelle sans obliger l'éleveur à apporter de l'eau sur la parcelle
- // Meilleure qualité de l'eau d'abreuvement
- // Diminution de la perte de foncier par érosion
- // Moins de risques sanitaires (bactéries, piétin, douve...) et sécurité (fuite, noyade)

Le nouveau Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG) Aveyron Amont a défini les bassins versants Olip, Briane et Serène comme prioritaires pour la mise en œuvre de ces travaux, avec un reste à charge nul pour le propriétaire et l'exploitant (dans la limite de l'enveloppe financière disponible). Cette action est possible grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Départemental de l'Aveyron et du Conseil Régional Occitanie.



Forêt sur le bassin versant de l'Olip (secteur Lévézou).

Diagnostics environnementaux chez des propriétaires forestiers (Olip, Lugagnac, Maresque de Montpourquié)

L'exploitation forestière peut avoir un impact sur l'eau par la dégradation ponctuelle du cours d'eau lors de passages, non aménagés, dans le lit de la rivière. Par ailleurs, les coupes forestières, selon leur type et la topographie des parcelles peuvent entraîner une augmentation du ruissellement mobilisant les rémanents jusqu'au cours d'eau, entraînant la formation d'embâcles, augmentant l'érosion des sols et de ce fait un ensablement des cours d'eau. L'objectif des diagnostics environnementaux menés par le CRPF est de conseiller le propriétaire sur la gestion de ses bois en proposant des modalités de gestion compatibles avec le bon état des milieux aquatiques.

Vous êtes propriétaire forestier et vous ne savez pas comment valoriser durablement vos bois ? N'hésitez pas à nous contacter. Un guide des bonnes pratiques sera également réalisé et mis à disposition dans le courant de l'année.

Tester une gestion optimisée des plans d'eau sur le bassin du Cassurex (Serènes)

Cette action innovante vise à tester la gestion mutualisée des plans d'eau sur le bassin versant du Cassurex (La Fouillade et Najac). L'idée est de suggérer aux propriétaires de plans d'eau volontaires, dans le respect des usages actuels, une gestion optimisée de leur ouvrage dans un souci de préservation de la ressource en situation de basses eaux. Ce type d'action a déjà été déclinée avec succès dans le département voisin du Tarn (bassin versant du Caussels dans la région d'Albi) avec un recul de 3 années.

Diagnostics de plans d'eau

17 propriétaires (exploitants et non-exploitants) du bassin versant des Serènes ont réalisé des diagnostics de plans d'eau lors du précédent programme.

Il est prévu en 2023-2024, de proposer des diagnostics complémentaires sur le bassin des Serènes (avec priorité aux plans d'eau présents sur le sous-bassin du Cassurex), et d'étendre le dispositif au bassin versant Briane.

Des bénéfices pour le milieu

- // Bonne transmission des débits réservés à l'étiage
- // Limiter le réchauffement induit par les ouvrages en période estivale
- // Prévenir l'apparition et mieux gérer (au besoin) les espèces invasives

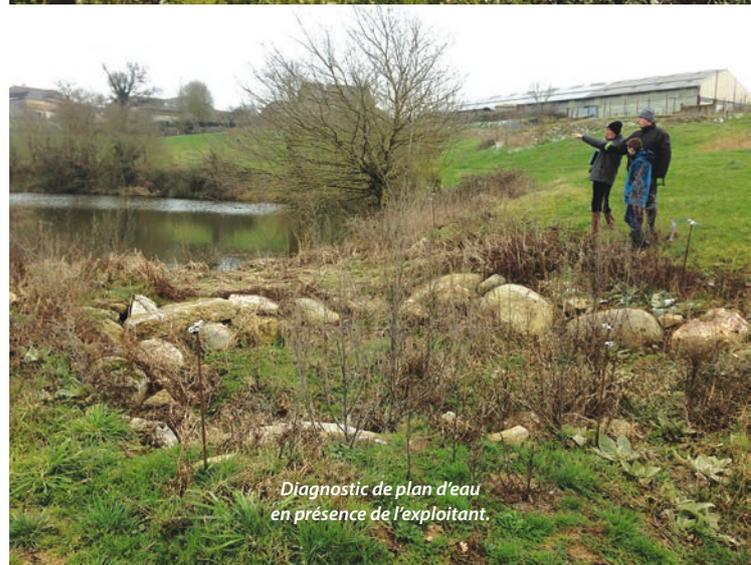
Des bénéfices pour l'exploitant propriétaire

- // Mieux connaître son plan d'eau et la réglementation s'y afférant
- // Identifier les éventuels besoins en travaux (entretien ou travaux plus importants), pour mieux sécuriser l'usage
- // Argumenter en vue de la recherche de financements (jusqu'à 80 %) visant les travaux d'optimisation environnementale des ouvrages

Ces diagnostics sont réalisés par le SMBV2A, accompagné de la chambre d'agriculture pour les plans d'eau à usage agricole. Ils sont gratuits pour les propriétaires.



Visite de travaux de mise en dérivation avec ouvrage de répartition des débits sur un plan d'eau à usage agricole.



Diagnostic de plan d'eau en présence de l'exploitant.



Échanges entre agriculteurs autour d'essai de couvert végétal.

Diagnostique de vulnérabilité des exploitations au changement climatique

Les objectifs sont d'identifier les meilleurs leviers de chaque exploitation pour s'adapter au changement climatique, en particulier au niveau de la ressource en eau de son bassin versant. À titre de test, les premières exploitations volontaires bénéficieront gratuitement de cet accompagnement. Ce travail est mené avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, forte de son retour d'expérience sur l'adaptation des pratiques culturales au changement climatique (projet AP3C : www.sidam-massifcentral.fr/developpement/ap3c/).

Expérimenter sur les couverts végétaux

L'Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron (APABA) va mettre en œuvre des expérimentations autour de la valorisation des couverts végétaux en agriculture biologique. L'objectif est de répondre aux enjeux transversaux autour de la limitation de l'érosion, du maintien de l'eau dans les sols, d'optimisation de la fertilisation, de résilience au changement climatique... Les résultats seront partagés avec le plus grand nombre, y compris les agriculteurs non bio, afin de faire bénéficier l'ensemble du territoire de ces retours d'expérience.



Formation sur les sols et la lutte contre l'érosion pour les exploitants de l'Olip et de la Briane

Entre 2020 et 2022, un petit groupe d'agriculteurs des bassins versants des Serènes et du Jaoul (en partenariat avec l'EPAGE Viaur) a participé à une formation en plusieurs séquences, sur les sols et la lutte contre l'érosion.

Des bénéfices pour le milieu

- // Diminution des apports de matières fines par l'érosion
- // Réduction des pollutions par les fertilisants, phyto, nitrates...

Des bénéfices pour l'agriculteur

- // Opportunité d'échanger localement
- // Conseils et retours d'expérience de professionnels
- // Préserver et valoriser le capital sol
- // Faciliter la transition en lien avec le changement climatique



Formation à l'agroécologie sur le bassin versant Serène en 2022.

Il est prévu en 2023-2024 de renouveler la mise en place de ce type de formation, de l'étendre aux bassins versant Olip et Briane, et de proposer un module sur l'optimisation de la fertilisation.

Diagnostique haies/bocages sur les bassins de l'Olip, de la Briane et de la Serène

Aide technique et financière à l'implantation/réhabilitation de haies

Lors du précédent programme sur le bassin versant des Serènes, 14 propriétaires ont réalisé un diagnostic haies/bocages avec l'Association Arbres Haies Paysages d'Aveyron. Plus de 6 600 mètres de haies ont pu être plantés à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont depuis le début du contrat de rivière, grâce au programme départemental de plantation. Il est prévu en 2023-2024, de poursuivre le travail sur le bassin de la Serène, et d'étendre le dispositif aux bassins versants Olip et Briane. Les diagnostics sont gratuits pour les exploitants.

Des bénéfices pour le milieu

- // Diminution des apports de matières fines par l'érosion
- // Filtration des pollutions
- // Maintien de la biodiversité

Des bénéfices pour l'agriculteur et son troupeau

- // Préserver son capital sol
- // Améliorer sa réserve utile
- // Protection climatique des parcelles/ des bêtes
- // Utiliser le bois/ la feuille en autoconsommation

Accompagner les exploitants volontaires sur des bilans « Cap'Agronomie », conseils agronomiques

Les exploitants des Bassins versants Olip, Briane et Serène peuvent bénéficier gratuitement d'un bilan agronomique « Cap'Agronomie » de leur exploitation.

L'outil permet de repérer et diagnostiquer les déséquilibres sol/troupeau susceptibles de provoquer des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques. Ce bilan, réalisé par un ingénieur de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, permettra de bien identifier les leviers sur lesquels l'exploitant doit se mobiliser, de lui proposer un plan d'action et d'accompagnement personnalisé afin d'optimiser ses systèmes de culture, tout en tenant compte du changement climatique. Il est la première étape indispensable pour pouvoir améliorer sur le fond et sur le long-terme les pratiques agronomiques et culturales des exploitations d'élevage. L'accompagnement qui en découle pourra être collectif, individuel et/ou une orientation vers des diagnostics ou suivis spécifiques.

Si vous souhaitez bénéficier d'un bilan Cap'Agronomie, l'équipe technique de la SMBV2A se tient à votre disposition pour vous inscrire à ce dispositif.



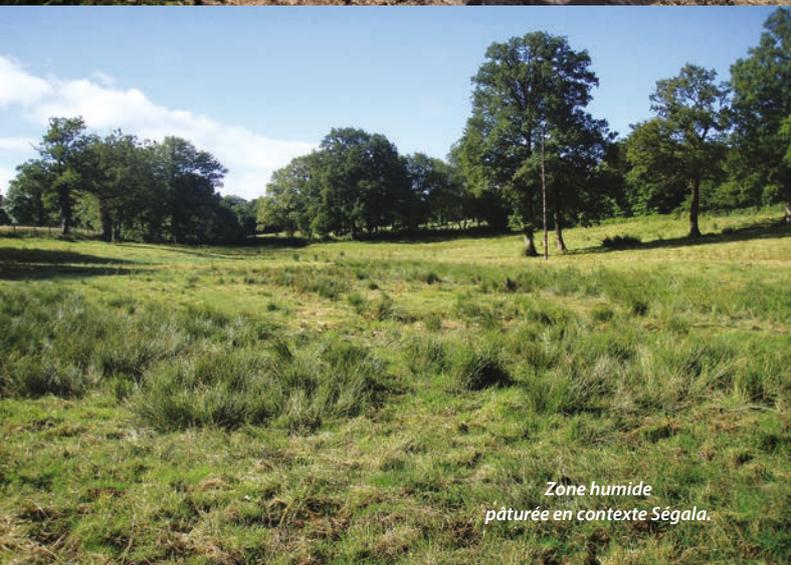
Pâturage en Ségala.



Démonstration de matériel alternatif au labour.



Plantation d'une haie anti-érosion sur le BV Serène.



Zone humide pâturée en contexte Ségala.

Des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants sur les bassins Serènes, Olip et Briane

12 agriculteurs du bassin versant des Serènes ont souscrit à des Mesures Agroenvironnementales et climatiques au cours du projet Agro-environnemental (PAEc) précédent.

Des bénéfices pour le milieu

- // Respect d'un cahier des charges des bonnes pratiques environnementales
- // Lutte contre l'érosion
- // Préservation des zones humides par leur gestion adaptée
- // Entretien des haies compatible avec le maintien de leurs multiples fonctionnalités

Des bénéfices pour l'agriculteur

- // Indemnisation selon les mesures engagées
- // Préserver son capital sol
- // Appui aux adaptations des pratiques

Le SMBV2A, avec l'appui de l'Adasea d'Oc, a déposé un nouveau PAEc auprès de la DRAAF Occitanie, afin de permettre aux agriculteurs des bassins versants Olip, Briane et Serène, de s'engager dans de nouvelles MAEC. Ce projet a reçu un avis favorable, et une enveloppe de plus d'un million d'€ a été provisionnée pour les 5 années du programme, pour ces territoires. La déclaration de souscription aux MAEC doit être réalisée en même temps que votre dossier PAC.

Si vous êtes intéressé, ne tardez pas à nous contacter.



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :
 SMBV2A
 16, rue de la Muraille
 12390 RIGNAC
 05.65.63.58.21
 contact@aveyronamont.fr
 www.aveyronamont.fr
 www.facebook.com/aveyronamont
 Chargée de mission Espace rural :
 Chloé Fournel 06.07.63.07.40
 Techniciens de rivière :
 Paulin Sené-Lacombe 07.85.45.81.94
 Vincent Miquel 06.88.94.60.23
 Chargé de mission inondation et gestion quantitative :
 Vincent Lavergne 06.88.30.74.69

Des suivis pour mieux connaître, évaluer, réadapter

Améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau sur les bassins de l'Olip et de la Briane

Le colmatage minéral du substrat des cours d'eau est une problématique récurrente dans le département de l'Aveyron. Les sédiments fins accumulés dans le lit mineur des cours d'eau génèrent en effet une asphyxie et une banalisation des milieux, défavorables à la vie aquatique. La Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA) a identifié des protocoles simples de mesure et de suivi du colmatage.

De plus, en début d'année 2022, ce protocole a été adapté pour répondre spécifiquement au contexte des bassins de l'Olip et de la Briane.

En 2023, il est prévu de réaliser la campagne initiale d'étude du colmatage sur les bassins Olip et Briane (état 0). À noter que le protocole prévoit ensuite des suivis sur les années 2025, 2026 et 2029, pour mesurer l'évolution du colmatage et appréhender le bénéfice des actions qui auront été menées sur ces territoires.

Suivre de manière simplifiée les étiages sur les bassins versants Olip, Briane et Serènes

L'objectif de cette action, en concertation avec les partenaires techniques, est d'obtenir une vision plus fine des problématiques d'étiage et en particulier des assècs, sur les têtes de bassin versant. Concrètement, il s'agit d'observer, sur la période de basses eaux, en plusieurs points fixes, la présence ou non d'un écoulement. La donnée compilée sur plusieurs années permettrait ainsi de mieux comprendre les problématiques d'étiage et de proposer des solutions adaptées selon la localisation et les caractéristiques de l'étiage (restauration des zones humides, optimisation environnementale de plans d'eau, gestion concertée des ouvrages...). Sur le bassin versant de la Serène, 4 stations de mesures permettent de suivre en continu depuis 2016 l'évolution des débits afin de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du bassin versant. Un suivi physico-chimique régulier permet également d'approcher une meilleure connaissance de la qualité de l'eau et d'évaluer les actions mises en place pour les réajuster au besoin.



Mise en œuvre du protocole de suivi du colmatage par la FDPPMA Aveyron.

Principaux partenaires



L'agriculture, mais pas que... Des actions engagées dans les autres domaines

Le contrat de rivière prévoit la mise en œuvre d'actions par l'ensemble des acteurs du bassin versant, afin que tous aillent dans la direction de l'amélioration de l'état des masses d'eau. On peut citer par exemple le volet assainissement du contrat, avec des efforts engagés par les collectivités sur les réseaux et les dispositifs de traitement, ou encore les actions de sensibilisation des scolaires, avec le programme « Mon école mon cours d'eau », qui touche plus de 85 classes et près de 1800 élèves par an à l'échelle du bassin versant.